

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 9 novembre 2009

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire, Richard Lalonde

ET

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Lucie Pominville
Laurel Malboeuf
Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Marc Guy Tremblay

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint, M. Vincent Langevin
La comptable, Mme Véronique Brouillard
Le contremaître des travaux publics, M. Yanick Poirier

Dans la salle : 26 personnes.

Mme Marie Daoust, directrice générale, informe l'assistance que les membres du conseil municipal ont déjà été assermentés pour le scrutin du 1^{er} novembre 2009. Au registre des procès-verbaux, le texte relatif à l'assermentation de chacun a été reproduit et elle invite le maire et les conseillères et conseillers à signer le registre.

Le maire prend la parole pour présenter les membres du conseil municipal, fait part, entre autres, des préoccupations du conseil municipal au mieux-être des citoyennes et citoyens et remercie la population de la confiance témoignée lors du scrutin du 1^{er} novembre dernier.

La directrice générale, Mme Marie Daoust donne la parole à M. Yvan Patry, ancien maire. Celui-ci souligne la passation des pouvoirs au maire Richard Lalonde en lui remettant la clé « symbolique » de la Mairie. Cette clé avait été remise à M. Yvan Patry par l'ancien maire de la Municipalité d'Oka (village), M. Jean Ouellette, le 1^{er} novembre 1999. M. Yvan Patry profite de cette occasion pour souhaiter ses meilleurs vœux au nouveau conseil municipal.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Richard Lalonde déclare la séance ouverte.

2009-11-294 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté en y apportant les modifications suivantes :

- Retrait du point 10 *Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot P.226* ;

- Ajout des items suivants à *Autres sujets* :

- 23 a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires ;
- 23 b) Mandat à la directrice générale au dossier de la Corporation de l'Abbaye d'Oka ;
- 23 c) Remerciements à M. Yvan Patry ;
- 23 d) Remerciements à M. Yves Lavoie ;
- 23 e) Félicitations aux élus de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009;
4. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2009;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les mois de septembre et octobre 2009;
8. Demande d'une dérogation mineure pour les lots 13-287, 13-288, 13-289 et P.13 – Desserte Sainte-Cécile;
9. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 211-12;
- ~~10. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot P-226;~~
11. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation du bâtiment principal au 211, rue des Anges;
12. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour l'agrandissement du bâtiment principal au 57, rue des Cèdres;
13. Société canadienne de la Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés;
14. Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale;
15. Signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes;
16. Demande d'aide financière – Centre d'entraide Racine-Lavoie;
17. Demande d'aide financière – Route des arts d'Argenteuil 2010;
18. Demande d'aide financière – Légion Royale Canadienne, filière no 185;
19. Demande d'aide financière pour l'événement du Rallye du maire 2009;
20. Nomination d'un maire suppléant;
21. Nomination des représentants de la Municipalité d'Oka au conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;
22. Fédération Québécoise des Municipalités – cotisation annuelle 2010;
23. Autres sujets :
 - 23 a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires ;
 - 23 b) Mandat à la directrice générale au dossier de la Corporation de l'Abbaye d'Oka ;
 - 23 c) Remerciements à M. Yvan Patry ;
 - 23 d) Remerciements à M. Yves Lavoie ;
 - 23 e) Félicitations aux élus de la MRC de Deux-Montagnes.
24. Comptes payés et à payer;
25. Levée de la séance.

2009-11-295 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit adopté.

ADOPTÉE

2009-11-296 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2009

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2009 ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE 2009

Chers citoyens, chères citoyennes,

C'est avec un immense plaisir que je vous présente aujourd'hui mon rapport sur la situation financière de la Municipalité d'Oka pour l'année 2009. Même si je suis élu que depuis quelques jours, la loi prévoit qu'au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité, au cours d'une séance du conseil.

En conformité avec l'article 955 du Code municipal du Québec ; je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe Lavallée Hébert, c.a., les états financiers vérifiés de l'année 2008, déposés en juin 2009, faisaient état d'un surplus budgétaire de 185 873\$.

Le financement des projets d'activités d'investissement indique un résultat net de 265 909 \$, cette somme étant réservée au financement des travaux prévus dans le cadre du programme transfert de la taxe d'accise.

Le surplus accumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 est de 560 268 \$, un montant légèrement supérieur à 10 % du budget de la Municipalité. Cette somme se divise comme suit : 494 836 \$ pour le surplus non affecté et 65 432\$ pour le surplus affecté (réserves pour la disposition des boues, le poste de police, etc.)

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2008 pour l'ensemble de la Municipalité d'Oka est de 952 073 \$.

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Oka au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Les projets de réalisations de nos activités d'investissements en lien avec le Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) nous a permis de terminer plusieurs travaux cette année :

- Travaux d'installation d'une chambre de dérivation à la station de pompage Olier ;
- Réfection du réservoir d'eau potable des Trappistes ;
- Remplacement des poteaux d'aérateurs (ancrages) aux étangs aérés ;

- Remplacement et ajout de pompes haute-pression et basse-pression à l'usine de filtration ;
- Plusieurs études, plans et devis en vue d'effectuer la mise aux normes de l'usine de filtration ;
- L'aménagement des parcs du domaine des Ostryers, Optimiste et Pointe-aux-Anglais est réalisé à plus de 90%.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009, ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET 2010 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2009 laissent entrevoir que nous réaliserons un léger surplus.

Dans l'esprit de la saine administration des deniers publics de notre municipalité et constamment soucieux du maintien de la qualité de vie Okoise, votre conseil municipal élaborera le budget 2010 avec la prémisse de faire tout en son pouvoir pour maintenir nos taux de taxes parmi les plus avantageux de la région. Pour l'année 2010, nous procéderons à la réfection de nos bâtiments municipaux. Ayant à cœur la revitalisation de la municipalité, nous espérons ainsi ouvrir la voie à un souffle nouveau pour notre cadre bâti. De l'entretien léger à des rénovations plus majeures, nous évaluerons aussi l'usage que l'on fait de ceux-ci et si nécessaire, nous en réaménagerons certains. Parmi les projets qui retiennent l'attention du conseil, un se démarque un peu plus que les autres, soit la modernisation de notre bibliothèque municipale.

Pour ce qui est des projets d'infrastructures pour l'année 2010, nous compléterons les travaux d'aménagement des parcs et les projets suivants devraient se réaliser. Toutefois, plusieurs d'entre eux sont en attente de confirmation d'aide financière dans le cadre des différents programmes gouvernementaux de subventions :

- Mise aux normes de l'usine de filtration ;
- Réfection complète de la station de pompage Olier ;
- Conduits d'aqueduc au rang l'Annonciation ;
- Construction d'un nouveau bâtiment au parc de la Pointe-aux-anglais.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil, la réglementation relative au traitement des élus vient préciser les balises de leur rémunération. Ainsi, chaque conseiller reçoit un salaire de base de 6 910 \$, alors qu'il est de 20 730 \$ pour le maire, auquel s'ajoute pour ce dernier une allocation non imposable de 10 365 \$. Pour leur part, les membres du conseil bénéficient d'une allocation non imposable de 3 455 \$.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste de tous les contrats octroyés depuis l'assemblée de novembre 2008 comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CONCLUSION

En terminant, je tiens à remercier les membres de l'ancien conseil municipal et plus particulièrement le maire M. Yvan Patry pour leur implication et le travail accompli tout au cours de leur mandat. Merci aussi à l'ensemble du personnel de la Municipalité d'Oka pour leur excellent travail et leur souci d'avoir à cœur de bien servir les citoyens et citoyennes de la Municipalité d'Oka.

Je vous invite à participer en grand nombre à l'assemblée extraordinaire prévue le 14 décembre 2009 à 20 h afin de connaître les orientations budgétaires pour l'année 2010.

Le Maire de la Municipalité d'Oka,

Richard Lalonde

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 15.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 25.

2009-11-297 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les mois de septembre et octobre 2009

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport des permis émis pour les mois de septembre et octobre 2009 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2009-11-298 Demande d'une dérogation mineure pour les lots 13-287, 13-288, 13-289 et P.13 – Desserte Sainte-Cécile

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la Municipalité d'Oka en date du 22 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que la demande vise la réduction du nombre de cases de stationnement prévu au règlement de zonage no 91-4;

CONSIDÉRANT que le nombre de cases de stationnement soit diminué à 15 au lieu de 25 comme il en résulte selon les dispositions de l'alinéa n) de l'article 3.16 *Nombre de cases de stationnement selon l'usage* alors du règlement de zonage no 91-4;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété, ni au développement urbain futur;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure en faveur du demandeur pour que le nombre de cases de stationnement soit de 15 au lieu de 25 comme il en résulte selon les dispositions de l'alinéa n) de l'article 3.16 *Nombre de cases de stationnement selon l'usage* du règlement de zonage no 91-4, qui stipule que « *Dans les cas des bâtiments ou établissements à usages multiples et dans le cas des usages complémentaires d'une utilisation principale, chaque utilisation doit être comptée séparément dans le calcul des cases de stationnement nécessaires à l'ensemble.* »

ADOPTÉE

2009-11-299 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 211-12

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée en date du 9 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que le dossier est complet;

CONSIDÉRANT que l'utilisation projetée est conforme au Règlement de zonage numéro 91-4 de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement de contrôle intérimaire n° RCI-2005-01 affectant la zone et les activités agricoles de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que les frais de 100 \$ pour l'avis à la CPTAQ selon le règlement de tarification (N° 2000-158-3) ont été payés par le demandeur;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a ailleurs dans le territoire de la Municipalité d'Oka et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande, relativement à l'article 61.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1);

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil est favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 211-12.

ADOPTÉE

2009-11-300 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour la rénovation du bâtiment principal au 211, rue des Anges**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le 211, rue des Anges lors de la rencontre du 27 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par la conseillère Laurel Malboeuf et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour la rénovation de la résidence unifamiliale au 211, rue des Anges parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2009-11-301 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur « noyau villageois » pour l'agrandissement du bâtiment principal au 57, rue des Cèdres**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour le 57, rue des Cèdres lors de la rencontre du 27 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de zonage numéro 84-102;

CONSIDÉRANT que le plan répond aux normes du règlement de construction numéro 91-156;

CONSIDÉRANT que le projet répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme proposé par le demandeur pour l'agrandissement du bâtiment principal au 57, rue des Cèdres parce qu'il correspond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2007-63 intitulé *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

ADOPTÉE

2009-11-302 Société canadienne de la Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile* et le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une aide humanitaire;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge, organisme humanitaire sans but lucratif, possède les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique relativement à la préparation et la mise en œuvre de services aux sinistrés et concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour la population;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'Oka et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka une lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'annexe E concernant la contribution financière à la campagne de financement de la Croix-Rouge, incluant la cotisation de 0,10 \$ per capita pour la durée de l'entente soit un montant annuel de 472,80 \$.

ADOPTÉE

2009-11-303 Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt des deux états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust.

ADOPTÉE

2009-11-304 Signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que M. Richard Lalonde a été proclamé élu au poste de maire de la Municipalité d'Oka suite au scrutin du 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de mettre à jour les signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le retrait de Mme Monique Dagenais et M. Yvan Patry comme signataires autorisés aux comptes appartenant à la Municipalité d'Oka détenus auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes.

QUE ce Conseil autorise les personnes suivantes comme signataires autorisés aux comptes, placements et prêts appartenant à la Municipalité d'Oka détenus auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes :

- M. Richard Lalonde, maire de la Municipalité d'Oka, et
- Mme Marie Daoust, directrice générale et secrétaire-trésorière; ou
- M. Vincent Langevin, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2009-11-305 **Demande d'aide financière – Centre d'entraide Racine-Lavoie**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'entraide Racine-Lavoie;

CONSIDÉRANT que deux familles d'Oka ont notamment bénéficié du Projet Répit pour la camp de jour 2009;

Sur la proposition de la conseillère Lucie Pominville, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde une aide financière de 200 \$ au Centre d'entraide Racine-Lavoie.

ADOPTÉE

2009-11-306 **Demande d'aide financière – Route des arts d'Argenteuil 2010**

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution financière à la Municipalité d'Oka de la Route des Arts d'Argenteuil 2010;

CONSIDÉRANT qu'un artiste d'Oka a participé à la Route des Arts d'Argenteuil en 2009;

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde une contribution financière d'un montant de 200 \$ pour la Route des Arts d'Argenteuil 2010.

ADOPTÉE

2009-11-307 **Demande d'aide financière – Légion Royale Canadienne, filière no 185**

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution financière à la Municipalité d'Oka de la Légion Royale Canadienne, filière no 185;

Sur la proposition de la conseillère Laurel Malboeuf, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde une contribution financière d'un montant de 75 \$ à la Légion Royale Canadienne, filière no 185.

ADOPTÉE

2009-11-308 Demande d'aide financière pour l'événement du Rallye du maire 2009

CONSIDÉRANT que l'événement du Rallye du maire a eu lieu le 17 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que tous les profits engendrés par l'événement seront remis à la Maison des Jeunes d'Oka afin de défrayer les salaires des animateurs durant l'année scolaire;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de contribuer à un montant de 3 000 \$ pour le Rallye du maire 2009.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs, de la culture et du tourisme.

ADOPTÉE

2009-11-309 Nomination d'un maire suppléant

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE monsieur le conseiller Luc Lemire soit nommé comme maire suppléant de la Municipalité d'Oka pour la période du 9 novembre 2009 au 30 juin 2010.

DE nommer monsieur le conseiller Luc Lemire représentant substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2009-11-310 Nomination d'un représentant de la Municipalité d'Oka au conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme le maire Richard Lalonde comme représentant de la Municipalité d'Oka au sein du conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka.

ADOPTÉE

2009-11-311 Fédération Québécoise des Municipalités – cotisation annuelle 2010

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le paiement de la contribution annuelle 2010 au montant de 2 943,13 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Oka à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

2009-11-312 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, mesdames Lucie Pominville, Laurel Malboeuf et messieurs Richard Lalonde, Luc Lemire, Gaétan Haché, Jean-Claude Guindon et Marc Guy Tremblay ont déposé devant le Conseil, leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Lucie Pominville, Laurel Malboeuf et messieurs Richard Lalonde, Luc Lemire, Gaétan Haché, Jean-Claude Guindon et Marc Guy Tremblay.

ADOPTÉE

2009-11-313 Mandat à la directrice générale au dossier de la Corporation de l'Abbaye d'Oka

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a cautionné certains engagements de la Corporation de l'Abbaye d'Oka en vertu de la résolution numéro 2007-02-45 en date du 28 février 2007;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis qu'un suivi administratif des activités, de la gestion et de la situation financière de la Corporation de l'abbaye d'Oka est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un mandat général de représentation à ces fins doit être octroyé à la directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité.

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Marc Guy Tremblay et il est résolu unanimement

QUE Mme Marie Daoust, directrice générale, soit mandatée aux fins de représenter généralement la Municipalité d'Oka auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka et de s'enquérir des activités, de la gestion et de la situation financière de cette dernière dans les meilleurs délais.

QUE ce Conseil demande à Mme Marie Daoust, directrice générale, de faire rapport au Conseil municipal selon la fréquence qu'elle juge nécessaire et de formuler toutes les recommandations afin de protéger adéquatement les intérêts de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2009-11-314 Remerciements à M. Yvan Patry

CONSIDÉRANT le retrait de la vie politique de M. Yvan Patry;

CONSIDÉRANT que M. Yvan Patry a occupé le poste de conseiller municipal au sein de l'ancienne Municipalité de la Paroisse d'Oka de 1985 à 1987;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} novembre 1987 M. Yvan Patry a été élu au poste de maire de l'ancienne Municipalité de la Paroisse d'Oka;

CONSIDÉRANT le regroupement de la Municipalité d'Oka (village) et celle de la Municipalité de la Paroisse d'Oka le 8 septembre 1999 par le décret 950-99;

CONSIDÉRANT que M. Yvan Patry a occupé le poste de maire de la Municipalité d'Oka depuis l'existence de la nouvelle Municipalité d'Oka jusqu'au 5 novembre 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka est très reconnaissante du travail accompli de M. Yvan Patry tout au long de ces années;

CONSIDÉRANT que M. Yvan Patry a été un excellent ambassadeur de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que M. Yvan Patry a représenté la Municipalité d'Oka au cours de ses mandats dans divers comités et organismes;

CONSIDÉRANT que M. Yvan Patry a été préfet de la MRC de Deux-Montagnes pendant de nombreuses années;

Il est résolu unanimement

DE remercier M. Yvan Patry pour l'excellent travail accompli et son dévouement à bien servir la population d'Oka tout au long des années où il a siégé au sein du conseil municipal de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2009-11-315 Remerciements à M. Yves Lavoie

CONSIDÉRANT le retrait de la vie politique de M. Yves Lavoie;

CONSIDÉRANT que M. Yves Lavoie a siégé au sein du conseil municipal au poste de conseiller municipal de 2005 à 2009;

Il est résolu unanimement

DE remercier M. Yves Lavoie pour l'excellent travail accompli tout au long de son mandat.

ADOPTÉE

2009-11-316 Félicitations aux élus de la MRC de Deux-Montagnes

Il est unanimement résolu

QUE ce Conseil transmette aux nouveaux élus des municipalités de la MRC de Deux-Montagnes ses félicitations faisant suite à l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009.

ADOPTÉE

2009-11-317 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE les factures payées au 31 octobre 2009 au montant de 154 512,66 \$ et les factures à payer au 1^{er} octobre 2009 au montant de 166 440,45 \$ et les salaires nets du mois d'octobre 2009 (personnel et conseil) au montant de 63 444,63 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2009-11-318 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par la conseillère Lucie Pominville et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale